



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 22 juin 2021

**OPÉRATION DE DÉMINAGE**

Saint-Jouin-Bruneval

Un obus de 150 kg a été découvert sur la plage de Saint-Jouin-Bruneval. Cet engin a fait l'objet d'une expertise par le groupe des plongeurs démineurs de la Manche (GPD Manche) de la Marine nationale. Les plongeurs démineurs de la Marine nationale sont des experts en France dans la plongée et le déminage sous-marin, ils ont pour mission première de localiser, identifier et neutraliser tous les engins explosifs, modernes ou historiques, découverts sur l'estran (partie du littoral couverte à marée haute et découverte à marée basse) et jusqu'à 80 mètres de profondeur.

Pour cette opération de neutralisation, le GPD Manche de la Marine nationale a proposé un mode opératoire, validé par les autorités concernées, consistant à intervenir en 2 phases : préparation et neutralisation. Dès la phase de préparation, **le jeudi 24 juin 2021 à partir de 07h30, une zone de sécurité avec mise à l'abri sera établie sur un périmètre d'un rayon de 1500 mètres pour protéger la population** contre toute potentielle projection d'éclats.

**Cette mise à l'abri, impérative et obligatoire, s'applique à tous.** L'opération est prévue pour durer jusqu'à 16h00. Cet horaire pourrait cependant faire l'objet d'adaptation si l'opération venait à se terminer plus tôt, ou à l'inverse prenait du retard en raison de contraintes techniques.

Cette opération de déminage ne nécessitera pas de déplacement des riverains.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Ainsi, l'ensemble des personnes qui se trouveront dans le périmètre à terre (plan ci-dessous) à compter de 07h30 devront rester à l'intérieur de leur logement et ne pas sortir jusqu'au message de fin d'opération qui leur sera délivré. Pour une plus grande sécurité, les volets devront être fermés et les fenêtres ouvertes pour les habitations qui se trouvent face à la mer.

L'école de Saint-Jouin-Bruneval étant concernée par le périmètre de mise à l'abri, l'accueil des enfants ne pourra y avoir lieu le jeudi 24 juin.

La zone terrestre comme maritime sera interdite d'accès pendant toute la durée de l'opération avec un bouclage mis en place par la Gendarmerie nationale à terre, et par la Gendarmerie maritime et la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) en mer.

Les personnes bénéficiant de soins à domicile doivent se faire connaître auprès de la mairie (02.35.13.10.10) afin d'organiser leur prise en charge.



En cas de conditions opérationnelles défavorables, notamment météorologiques, ne permettant pas à l'opération de se dérouler le jeudi 24 juin 2021, celle-ci serait reportée au vendredi 25 juin 2021, aux mêmes horaires et dans les mêmes conditions. Une large communication de ce report sera alors faite, par voie d'un nouveau communiqué de presse et auprès de la population comme des acteurs concernés.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex